



**GOUVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Projet annuel de performances

Compte de concours financiers

**PROGRAMME 853**

Prêts à l'Agence française de développement en vue de  
favoriser le développement économique et social dans  
des États étrangers



**2024**

PROGRAMME 853  
**Prêts à l'Agence française de développement  
en vue de favoriser le développement  
économique et social dans des États étrangers**

---

MINISTRE CONCERNÉ : BRUNO LE MAIRE, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ  
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

**Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers**

Programme n° 853 | Présentation stratégique

## Présentation stratégique du projet annuel de performances

**Emmanuel MOULIN***Directeur général du Trésor*

Responsable du programme n° 853 : Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers

Les dépenses du programme 853 contribuent, à travers le financement de l'Agence française de développement (AFD), à la mise en œuvre de l'aide économique et financière allouée par la France à des pays en développement.

Ce programme comporte une action unique par laquelle l'État octroie des prêts à l'AFD à des termes très préférentiels (typiquement : durée de 30 ans dont 10 ans de différé de remboursement en capital ; taux de 0,25 %). Cette ressource à condition spéciale (RCS) permet à l'AFD d'octroyer des prêts concessionnels à des États ou à des entités non souveraines dans les États étrangers ou, ponctuellement, de mettre en œuvre pour le compte de l'État, des prêts à des institutions multilatérales ou à des États étrangers. Sauf pour la ressource dédiée aux prêts multilatéraux, la nature subordonnée de la RCS lui confère le statut d'instrument de fonds propres (Tier2 dit « T2 »), consolidant ainsi la structure financière de l'AFD.

L'entrée en application du règlement européen CRR2 en juin 2021 a exclu les fonds propres T2 et donc les RCS du calcul du ratio grands risques (exposition sur une géographie inférieure à 25 % des fonds propres) auquel l'Agence est soumise.

Comme en 2021, 2022 et 2023, l'opération de renforcement des fonds propres de l'AFD, portée par le projet de loi de finances pour 2024, vise à neutraliser les effets de cette évolution réglementaire. À partir du compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État » préalablement abondé par le programme 365 de la mission « Aide publique au développement », l'État réalisera un renforcement des fonds propres de l'AFD par voie de dotation en capital à hauteur de 150 M€. Parallèlement à ce versement, l'AFD procédera, sur le programme 853, à un remboursement partiel anticipé à due concurrence des versements de RCS intervenus en 2024, soit 150 M€ sur les 171,5 M€ de recettes du programme 853 en 2024. Ainsi, l'opération de conversion est neutre pour le budget de l'État. Les modalités de cette opération sont les mêmes que celles mises en œuvre en lois de finances depuis 2021.

Le programme 853 ne présente plus de nouvelles AE depuis 2019 en raison du traitement par le comptable national des prêts réalisés comme déficit public au sens du traité de Maastricht, à l'exception des opérations de soutien exceptionnel à l'Ukraine et à la Moldavie en 2022 réalisées sur crédits évaluatifs du programme.

D'autres programmes du compte de concours financiers (programmes 851 et 852), ainsi que deux autres programmes du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, relevant du budget général, participent à l'aide économique et financière au développement : le programme 110 « Aide économique et financière au développement » de la mission « Aide publique au développement » et, le cas échéant, le programme 114 « Appels en garantie de l'État » de la mission « Engagements financiers de l'État ».

Dans la mesure où les crédits du présent programme complètent les crédits de bonification versés *via* le programme 110 pour le financement de l'activité de prêts bonifiés de l'AFD, les objectifs structurants et les indicateurs de performance correspondants sont communs aux programmes 110 et 853. Ils sont intégrés en totalité dans le projet annuel de performance du programme 110.

**Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser  
le développement économique et social dans des États étrangers**

Présentation stratégique

Programme n°  
853

## Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers

Programme n° Présentation des crédits et des dépenses fiscales  
853

# Présentation des crédits et des dépenses fiscales

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTION ET TITRE POUR 2023 ET 2024

### AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Action / Sous-action	LFI 2023 PLF 2024	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	FdC et AdP attendus
01 – Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers		0 0	0 0
<b>Totaux</b>		<b>0 0</b>	<b>0 0</b>

### CRÉDITS DE PAIEMENTS

Action / Sous-action	LFI 2023 PLF 2024	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	FdC et AdP attendus
01 – Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers		150 000 000 150 000 000	0 0
<b>Totaux</b>		<b>150 000 000 150 000 000</b>	<b>0 0</b>

**Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser  
le développement économique et social dans des États étrangers**

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Programme n°  
853

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE POUR 2023, 2024, 2025 ET 2026

Titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2023 PLF 2024 Prévision indicative 2025 Prévision indicative 2026				
7 - Dépenses d'opérations financières			150 000 000 150 000 000 85 000 000 65 000 000	
<b>Totaux</b>			<b>150 000 000</b> <b>150 000 000</b> <b>85 000 000</b> <b>65 000 000</b>	

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE POUR 2023 ET 2024

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2023 PLF 2024				
7 – Dépenses d'opérations financières			150 000 000 150 000 000	
71 – Prêts et avances			150 000 000 150 000 000	
<b>Totaux</b>			<b>150 000 000</b> <b>150 000 000</b>	

**Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers**

Programme n° Justification au premier euro  
853

## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers	0	0	0	0	150 000 000	150 000 000
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>150 000 000</b>	<b>150 000 000</b>

**Dépenses pluriannuelles**

## ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

## ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2023

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2022 (RAP 2022)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2022 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022	AE (LFI + LFR + Décret d'avance) 2023 + Reports 2022 vers 2023 + Prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFR + Décret d'avance) 2023 + Reports 2022 vers 2023 + Prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023
1 804 965 822	0	0	150 000 000	1 654 965 822

## ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP au-delà de 2026
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023	CP demandés sur AE antérieures à 2024 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2025 sur AE antérieures à 2024	Estimation des CP 2026 sur AE antérieures à 2024	Estimation des CP au-delà de 2026 sur AE antérieures à 2024
1 654 965 822	150 000 000 0	85 000 000	65 000 000	1 354 965 822
AE nouvelles pour 2024 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2024 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2025 sur AE nouvelles en 2024	Estimation des CP 2026 sur AE nouvelles en 2024	Estimation des CP au-delà de 2026 sur AE nouvelles en 2024
0 0	0 0	0	0	0
<b>Totaux</b>	<b>150 000 000</b>	<b>85 000 000</b>	<b>65 000 000</b>	<b>1 354 965 822</b>

## CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2024

CP 2024 demandés sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024	CP 2025 sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024	CP 2026 sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024	CP au-delà de 2026 sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024
0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

À la suite du reclassement par l'INSEE des dépenses de RCS en dépense publique maastrichtienne, effectué dans le cadre de son examen du compte provisoire 2017, il a été décidé de ne pas apporter d'autorisations d'engagement supplémentaires à l'exception des opérations de soutien exceptionnel à l'Ukraine et à la Moldavie réalisées en 2022 sur le programme. Les crédits de paiement viennent couvrir des autorisations d'engagement des années antérieures.



## Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers

Programme n° Justification au premier euro  
853

### Justification par action

#### ACTION

#### 01 - Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	0	0	0
Crédits de paiement	0	150 000 000	150 000 000	0

Cette action unique du compte correspond à la mise à disposition de l'AFD par l'État d'une ressource très concessionnelle, la ressource à condition spéciale (RCS), qui prend généralement la forme de prêts d'une durée de 30 ans, dont 10 ans de différé de remboursement du principal, assortis d'un taux d'intérêt de 0,25 %. Le programme 853 est mis en extinction progressive, ce qui se reflète dans les prévisions pluriannuelles des dépenses qui devraient passer de 150 M€ en 2024, à 85 M€ en 2025 et à 65 M€ en 2026.

L'AFD utilise les crédits du programme 853 conjointement avec les crédits du programme 110 « Aide économique et financière au développement » du budget général pour octroyer des prêts concessionnels. Les AE permettant à l'AFD d'exercer son activité de prêt sont exclusivement apportées par le programme 110.

#### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses d'opérations financières		150 000 000
Prêts et avances		150 000 000
<b>Total</b>		<b>150 000 000</b>

Aucune autorisation d'engagement n'est inscrite dans le projet de loi de finances pour 2024. La demande de CP pour 2024 s'établit à 150 M€, correspondant intégralement aux activités de prêts à l'AFD. Ces CP viennent couvrir des AE des années antérieures.